



9 avenue du Lac – BP 70159  
70003 VESOUL cedex

Tél : 03 84 96 81 00

Courriel : [grd@sicae-est.com](mailto:grd@sicae-est.com)

Site Internet : [www.sicae-est.com](http://www.sicae-est.com)

# DEMANDE DE RACCORDEMENT D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION INJECTANT PAR ONDULEUR ET DE PUISSANCE DE RACCORDEMENT $\leq$ 36 KVA, AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION GERE PAR SICAE EST

Historique des principales modifications du document

Version	Désignation des modifications	Date
V8	Prise en compte de l'arrêté du 26 juin 2015, modifiant l'arrêté du 4 mars 2011	22/09/2016
V9	Prise en compte de l'arrêté du 09 mai 2017	12/04/2018
V9.1	Modifications mineures	20/06/2018
V.9.2	Modifications « DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE » autoconsommation	12/05/2020
V.9.3	Prise en compte de l'article L. 342-2 modifié du Code de l'énergie et de l'évolution du mandat de représentation. Nouveau réglage "VFR 2019" des protections de découplage DIN VDE 0126-1-1. Ajout de questions relatives au SRRRER.	28/09/2020

Ce document indique les différentes données administratives et techniques à fournir par un Demandeur, dans le cadre d'une demande de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité basse tension géré par SICAE EST, d'une Installation de Production de type photovoltaïque, de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA et **avec souhait de bénéficier de l'obligation d'achat.**

Le formulaire fait également office de demande de contrat d'achat auprès de SICAE EST.

Le détail des pièces à joindre, ainsi qu'une aide à la saisie, sont fournis à la fin du document.

Pour établir la Proposition de Raccordement (PDR) et le Contrat d'Accès au réseau et d'Exploitation (CAE), SICAE EST vous remercie de compléter le présent formulaire, nous vous recommandons vivement de le faire avec l'aide de votre installateur.

**Informatique et libertés**<sup>1</sup> : conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par SICAE EST et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes...

Par la signature du présent document, vous autorisez la transmission à SICAE EST des données nécessaires à cette dernière pour établir votre contrat d'obligation d'achat. **Les données concernant uniquement l'obligation d'achat sont identifiées en vert.**

Vous trouverez en fin de document les explications des renvois du formulaire et le détail des pièces à fournir. Celles-ci, ainsi que **les champs du présent document marqués d'un \***, sont considérés par SICAE EST comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.

<b>A : INTERVENANTS</b>	
<b>A.1 : Demandeur du raccordement</b>	
<input type="checkbox"/> Particulier (préciser : M, Mme, etc.)* ..... <input type="checkbox"/> Société ou entreprise* ..... Le cas échéant, représenté par M. ou Mme <sup>2</sup> ..... dûment habilité(e) à cet effet.	
Forme juridique <sup>3</sup> : * ..... Type d'entreprise* <sup>4</sup> : <input type="checkbox"/> ME <input type="checkbox"/> PME <input type="checkbox"/> ETI <input type="checkbox"/> GE Secteur économique principal (niveau du groupe 4 de la NACE) <sup>5</sup> : * .....	
<input type="checkbox"/> Collectivité territoriale ou service de l'État* ..... Le cas échéant, représenté par M. ou Mme <sup>6</sup> ..... dûment habilité(e) à cet effet SIRET du budget <sup>7</sup> : * ..... Code service : ..... Code engagement.....	
<b>Adresse actuelle</b>	
N° et nom de la voie : * .....	
Code postal : * .....	Commune : * .....
Téléphone 1 : * .....	Téléphone 2 : .....
Mail : .....	(du producteur)
Le producteur est le propriétaire du bâtiment d'implantation (existant ou à construire) * : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ⇒ fournir le nom du propriétaire du bâtiment (s'il existe) ou de la parcelle (si le bâtiment est à construire) <sup>8</sup> * : .....	
<b>A.2 : Tiers habilité (qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement)</b>	
Le Demandeur a-t-il habilité un tiers pour cette affaire ? * <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si OUI, indiquer le type d'habilitation : * <input type="checkbox"/> Autorisation <sup>9</sup> <input type="checkbox"/> Mandat <sup>10</sup>	
Si mandat, le Demandeur donne pouvoir au tiers mandaté de (cocher la ou les cases correspondant au périmètre choisi par le Mandant) :	
<input type="checkbox"/> signer en son nom et pour son compte la PDR, le CAE	
<input type="checkbox"/> procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement	
Personne / société habilitée : .....	
Le cas échéant, représenté par M. ou Mme <sup>11</sup> : ....., dûment habilité(e) à cet effet.	
Adresse* : .....	
Code postal* : .....	Commune* : .....
Téléphone 1* : .....	Téléphone 2* : .....
Mail* : .....	
<b>A.3 : Installateur (qui réalise l'Installation de Production)</b>	
L'installateur est : *	
<input type="checkbox"/> le Demandeur	
<input type="checkbox"/> le tiers habilité	
<input type="checkbox"/> une tierce entreprise (préciser son nom) : * .....	
Téléphone : * .....	
Mail : .....	

L'acheteur :

Le producteur :

## B : LOCALISATION DU PROJET

Nom du Site de production<sup>12</sup>: .....

SIRET du Site de production \* (sauf si le Demandeur est un particulier) : .....

Adresse : \* .....

Code postal : \* ..... Commune : \* .....

L'Installation est prévue : \*  sur un immeuble ou un Site collectif<sup>13</sup>  sur un Site individuel

Données cadastrales \* : n° de section : ..... n° de parcelle : .....

## C : RACCORDEMENT ACTUEL AU RESEAU

**C.1 : Le Site est actuellement raccordé au Réseau Public de Distribution (RPD) pour un usage de consommation et c'est le titulaire du contrat correspondant qui sera le producteur**

OUI

Avec une puissance souscrite : \* ..... kVA

N° de PdL (Point de Livraison)<sup>14</sup>: \* .....

Nom du titulaire<sup>15</sup>: \* .....

Informations sur le raccordement actuel (*uniquement s'il s'agit d'un Site individuel*) :

- l'Installation est prévue sur le bâtiment actuellement desservi par ce contrat \* :  Oui  Non
- le branchement électrique au réseau existant est de type<sup>16</sup> \* :
  - aérien (voir photos 1 et 2)
  - aéro-souterrain (voir photo 3) ou souterrain
- le branchement électrique dispose d'un coffret extérieur accessible depuis le domaine public \* :
  - d'un modèle plutôt large (54 cm et plus, voir photo 4)
  - d'un modèle moyennement large (35 cm, voir photo 5)
  - d'un modèle plutôt étroit (23 cm, voir photo 7)
  - sur poteau (voir photo 6), le compteur pouvant être apparent (voir photo 8)
  - non, pas de coffret extérieur ni de compteur extérieur apparent
- le Compteur du branchement est installé \* :
  - à l'intérieur du bâtiment (voir photos 10 et 11)
  - dans un coffret extérieur (voir photos 4, 5, 6 et 9)
  - en extérieur sur domaine public, hors coffret (voir photo 8)
- le disjoncteur du branchement est installé \* :
  - dans un coffret extérieur (voir photo 9)
  - sur panneau à l'intérieur du bâtiment (voir photo 10 et 11)

Un espace d'au moins 1 m x 1 m<sup>17</sup> à proximité du panneau est disponible<sup>18</sup> \* :  Oui  Non

Le panneau est dans un emplacement conforme à la NF C 14-100 :

dans une pièce ou local autorisé<sup>19</sup> \* :  Oui  Non

sans proximité d'eau, chaleur ou gaz<sup>20</sup> \* :  Oui  Non

NON<sup>21</sup> (« Demandeur sans contrat consommation » ou « construction neuve avec demande consommation + production »<sup>22</sup>)

La tranchée en domaine privé, la fourniture et la pose du fourreau (diamètre 75 mm) seront réalisées par vos soins<sup>23</sup> \* :

Oui (recommandé)  Non

Distance entre les emplacements (prévus ou existants) du coffret de coupure en limite de parcelle et du Compteur de production = ..... mètres<sup>24</sup> \*

**C.2 : Existe-t-il une Installation de Production déjà raccordée ou en cours d'instruction sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale\*?**

Non

Oui ⇒ N° de CAE (ou CRAE ou CARD-I) du ou des contrats existants : \* .....

L'acheteur :

Le producteur :

## D : CARACTERISTIQUES DU PROJET

### D.1 : Caractéristiques générales du projet

Préciser\* la puissance-crête installée (généralement, une seule à renseigner)

- ⇒ en intégration au bâti : ..... kWc  
 ⇒ sans intégration au bâti, mais respectant les critères généraux d'implantation ..... kWc

*Si la puissance-crête installée dépasse 9 kWc, une caution de réalisation doit être versée à SICAE EST.*

*Rappel<sup>25</sup> : seules les Installations sur bâtiment et hors opération d'autoconsommation collective sont éligibles à l'obligation d'achat*

Surface totale des panneaux : ..... m<sup>2</sup>

Technologie des panneaux\*:

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Silicium polycristallin | <input type="checkbox"/> Couche mince à base de tellure de cadmium            |
| <input type="checkbox"/> Silicium monocristallin | <input type="checkbox"/> Couche mince à base de cuivre, d'indium, de sélénium |
| <input type="checkbox"/> Silicium amorphe        | <input type="checkbox"/> Couche mince à base de composés organiques           |

Coordonnées géodésiques des 4 points extrémaux du champ PV au format décimal ± 22.88888888\* :

Point 1 : Latitude = + ..... Longitude = .....  
 Point 2 : Latitude = + ..... Longitude = .....  
 Point 3 : Latitude = + ..... Longitude = .....  
 Point 4 : Latitude = + ..... Longitude = .....

(Valeur Q)<sup>26</sup>: \* ..... kWc

Affaires liées à la valeur Q et/ou au(x) document(s) d'architecte<sup>27</sup> \* :

N° d'affaire raccordement : .....	N° de contrat d'achat : BTA.....
N° d'affaire raccordement : .....	N° de contrat d'achat : BTA.....
N° d'affaire raccordement : .....	N° de contrat d'achat : BTA.....
N° d'affaire raccordement : .....	N° de contrat d'achat : BTA.....

Le projet nécessite une **Autorisation d'Urbanisme** de type\* :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Déclaration Préalable | <input type="checkbox"/> Autre type d'autorisation administrative |
| <input type="checkbox"/> Permis de Construire  | <input type="checkbox"/> Aucune                                   |

### D.2 : Caractéristiques techniques du Site

Puissance installée de production (P<sub>max</sub>)<sup>28</sup> : \* ..... kVA

Puissance de raccordement en injection (P<sub>racc</sub>)<sup>29</sup> : \* ..... kVA

Type de raccordement au RPD souhaité\* :  Monophasé (P<sub>racc</sub> ≤ 6 kVA)  Triphasé

En cas de raccordement triphasé, donner la répartition de cette P<sub>racc</sub> sur chacune des trois phases<sup>30</sup>:

phase 1 : \* .....kVA phase 2 : \* .....kVA phase 3 : \* .....kVA

Option de production<sup>31</sup> : l'Offre de Raccordement est demandée en vue de\* :

- L'injection de la totalité de la production  
 Ou  L'injection du surplus de la production (déduction faite de la consommation)

Existence ou prévision d'un stockage d'énergie électrique : \*

- |  |                       |   |   |
|--|-----------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Non               | ⇒ Type de stockage* : | <input type="checkbox"/> Véhicule électrique (VE) | <input type="checkbox"/> Hydrogène        |
| <input type="checkbox"/> Oui <sup>33</sup> |                       | <input type="checkbox"/> Batterie hors VE         | <input type="checkbox"/> Volant d'inertie |

Nombre de groupes de stockage : \* .....

Energie stockable : \* ..... kWh

Pmax installée en charge : ..... kW

Pmax installée en décharge : \* ..... kW

L'acheteur :

Le producteur :

### D.3 : Description des onduleurs<sup>34</sup> et des protections

#### 1<sup>er</sup> modèle d'onduleur(s)

Marque\* : ..... Modèle\* : ..... Nombre\* : .....

#### 2<sup>ème</sup> modèle d'onduleur(s)

Marque : ..... Modèle : ..... Nombre : .....

La protection de découplage est\* :

intégrée aux onduleurs ou  assurée par un sectionneur automatique,

**et conforme<sup>35</sup> à la norme DIN VDE 0126-1-1:2013-08 avec réglage VFR-2019<sup>36</sup> (découplage à 51,5 Hz)**

assurée par une protection de type B1<sup>37</sup>

Préciser dans ce cas : Marque : \* ..... Modèle : \* .....

### E : APRES LE RACCORDEMENT

L'interlocuteur technique (l'exploitant mentionné sur le CAE ou la Convention d'Exploitation) pour le site de production sera\* :

Le producteur (cas général)  Autre : M. / Mme\* : .....

Adresse\* : .....

Code postal\* : ..... Commune\* : .....

Téléphone(s) \* : ..... Mail\* : .....

SIRET\* (sauf si le demandeur est un particulier) : ..... NAF\* : .....

### F : RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS GROUPEES DONT LA SOMME DES PUISSANCES DE RACCORDEMENT EST 100 KVA DANS LE CADRE DES SCHEMAS REGIONAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Demandeur atteste qu'il n'a aucun projet déjà raccordé ou en file d'attente pour une Installation utilisant le même type d'énergie, ayant le même code INSEE<sup>38</sup> que le Site de production concerné, et appartenant à la même société ou à une société qui lui est liée au sens de l'article L 336-4 du code de l'énergie\*.

Oui (aucun autre projet)

Non : préciser pour ces projets les numéros des contrats ou numéros des dossiers de demandes de raccordement

.....

### G : ECHEANCE SOUHAITÉE ET OBSERVATIONS

Date souhaitée de mise en service de l'installation<sup>39</sup> :\* : .....

Observations éventuelles : .....

### H : VALIDATION DES INFORMATIONS

**SICAE EST établira une proposition de raccordement à partir des éléments que vous avez indiqués dans ce formulaire.**

Date\* : ..... Nom et prénom du signataire<sup>40</sup> :\* : .....

Fonction : .....

Signature\* : .....

### I : COMMENT NOUS RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

Tous les documents doivent être envoyés uniquement par voie postale (pli simple ou recommandé) ou par mail aux adresses mentionnées ci-dessous :  SICAE EST – 9 Avenue du Lac – BP 70159 – 70003 VESOUL CEDEX  grd@sicae-est.com

**NB : Le non-respect de cette procédure d'envoi entraînera le rejet de votre demande**

Si vous envoyez des documents séparément, merci d'indiquer les éléments suivants afin de retrouver plus facilement votre demande :

Nom du demandeur, n° client ou pdl client (si déjà existant pour la partie consommation), code postal et commune du site de production, n° parcelle.

Vous pouvez consulter notre site internet pour télécharger des pièces utiles à votre demande de raccordement : [www.sicae-est.com](http://www.sicae-est.com).

L'acheteur :

Le producteur :

**DOCUMENTS À JOINDRE AU FORMULAIRE**

<b>RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE</b>		
	<b>Type de Pièce</b>	<b>Est-elle obligatoire ?</b>
1	Les 4 premières pages du formulaire	Oui (dans tous les cas)
2	Plan de situation	Oui (dans tous les cas)
3	Plan de masse	Oui si installation de production pure (sans consommation)
4	Titre de propriété du bâtiment d'implantation (s'il existe) ou de la parcelle (si le bâtiment est à construire) / Matrice Cadastre (si Agricole)	Oui (dans tous les cas)
5	Contrat de mise à disposition de la toiture	Oui si le producteur n'est pas le propriétaire du bâtiment d'implantation
6	Mandat/autorisation	Oui si appel à un tiers habilité
7	KBIS	Oui si demandeur est une société
8	Autorisation d'urbanisme / administrative	Oui si l'installation en nécessite une
9	Attestation d'architecte	Oui s'il en a été établie une dans le cadre de l'annexe 3 de l'arrêté du 9/05/17
10	Certificat installateur	Oui (cf § A-3)
11	Schéma unifilaire de l'installation	Oui si stockage (batteries, ...)
12	Photos	Oui du projet vu du toit + compteurs
13	Attestation de conformité CONSUEL	Oui (dans tous les cas)
14	Attestation d'Assurance Responsabilité Civile	Oui (dans tous les cas)
15	Attestation sur l'honneur de l'installateur pour intégration/intégration simplifiée au bâti	Oui (dans tous les cas), le producteur et l'installation doivent <b>signer tous les deux.</b>
16	Déclaration de conformité de l'onduleur à la norme <b>DIN VDE 0126 1.1/A1 avec réglage VFR 2019</b>	Oui dans le cas de modules Photovoltaïques où ce type de protection a été choisi (en français uniquement)
17	Règlement financier (caution)	Oui si photovoltaïque et supérieur à 9 kWc

L'acheteur :

Le producteur :

## La réception des documents demandés conditionne le traitement de la demande.

### Explication des pièces demandées

1. **Les quatre pages complétées (pages 2 à 5)** du présent formulaire, avec tous les **champs obligatoires** signalés par un \*, dûment renseignés.
2. Un **plan de situation du terrain** permettant de localiser précisément le projet dans la rue ou le quartier : le plan fourni pour la déclaration préalable, le permis de construire convient à priori (voir exemples plus loin). Ce type de plan s'obtient aisément sur les Sites de services cartographiques (cadastre, geoportail, googlemaps, viamichelin, mappy...).  
Deux points importants pour un plan exploitable :
  - l'échelle doit être bien choisie (pas trop "zoomée" en particulier) pour pouvoir précisément situer le terrain (ou la parcelle) concerné par rapport à la voirie environnante ;
  - le terrain (ou parcelle) concerné doit être clairement marqué ou identifié (repère, cercle...).
3. Un **plan de masse** (coté ou précisant l'échelle), **indiquant** les limites de la parcelle, **le bâtiment d'implantation** et l'emplacement existant ou souhaité du coffret en limite de parcelle, ainsi que du compteur de production (voir exemple plus loin) ; SICAE EST recommande l'utilisation d'un extrait de plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)). **Cette pièce est à préparer avec soin, l'arrêté du 9 mai 2017 ne permettant pas de modifier le choix du bâtiment d'implantation après qualification de l'affaire.**
4. Le **titre de propriété** du (ou des) bâtiment(s) d'implantation de l'Installation objet de la demande (s'il existe) : le **dernier** avis d'imposition foncière ou une attestation notariée de propriété sont acceptés. Si le bâtiment est à construire, la pièce à fournir est le titre relatif au terrain.
5. Le **contrat de mise à disposition de la toiture** signé entre le propriétaire et le producteur si celui-ci n'est pas le propriétaire du bâtiment d'implantation.
6. Un **mandat** (modèle proposé : [www.sicae-est.com](http://www.sicae-est.com) : PRODUCTEURS) ou **une autorisation** (modèle proposé : : [www.sicae-est.com](http://www.sicae-est.com) : PRODUCTEURS).
7. Un **KBIS** si le Demandeur est une société ou entreprise.
8. L'arrêté de **permis de construire** (si implantation sur un bâtiment à construire) ou **la déclaration préalable (DP) de travaux** (comprendre : certificat de non-opposition au projet ; toutefois le récépissé de dépôt de la DP suffit si la puissance de raccordement ne dépasse 6 kVA sur aucune phase), ou toute autre autorisation administrative requise.  
Si cette Autorisation d'Urbanisme fait l'objet d'une opposition des riverains dans les délais légaux (après affichage terrain), il est nécessaire de prévenir SICAE EST.  
**Pour mémoire** : dans le cas d'un projet nécessitant seulement une déclaration préalable, il faudra attester au moment de la demande de mise en service de l'Installation de Production, de disposer du certificat de non-opposition au projet, ou à défaut de l'accord tacite de la mairie à l'issue du délai d'instruction.
9. Une **attestation d'architecte**, dans les cas d'exception à la règle des 100 mètres pour établir le contour des Sites d'implantation, conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 9 mai 2017.
10. Un **certificat** attestant de la qualification ou de la certification professionnelle **de l'installateur**, conformément aux dispositions de l'annexe 5 de l'arrêté du 9 mai 2017.
11. Un **schéma unifilaire de l'Installation de Production**, à fournir en cas de présence de stockage d'énergie et qui indique :
  - l'ensemble des onduleurs, le dispositif de sectionnement à coupure certaine, l'organe de découplage du Site (si protection de type B1 ou sectionneur automatique) ;
  - le raccordement des auxiliaires et du dispositif de stockage, ainsi que les connexions éventuelles aux équipements de consommation secourus.L'arrêté du 9 mai 2017 impose la mise en place d'un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'Installation de Production.
12. **Des photos (vivement souhaitées) :**  
Pour le cas des Demandeurs déjà raccordés au réseau (avec contrat de consommation), SICAE EST a défini des modifications-types de branchement, permettant de déterminer, en fonction de la situation existante et du besoin exprimé, les travaux à réaliser et le coût associé. Cela permet de réaliser le chiffrage à distance dans une large majorité des cas, donc d'envoyer plus vite la Proposition de Raccordement et le CAE. Pour analyser la demande, SICAE EST a néanmoins besoin d'apprécier l'environnement du branchement, et pour cela il est demandé quelques photos, numériques de préférence : une résolution XVGA (1024 x 768) suffit largement.

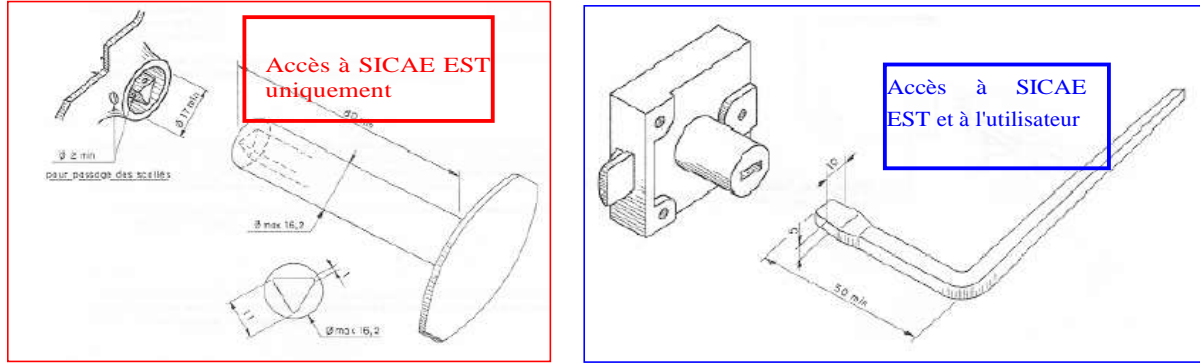
L'acheteur :

Le producteur :

Nous vous demandons (voir la planche d'exemples plus loin ; n'hésitez pas à en envoyer plus que ce qui est demandé ci-dessous, surtout en cas de doute) :

- en extérieur, une photo du branchement avec du recul,
- une photo du ou des coffrets en limite de parcelle, s'il en existe, porte fermée et si possible porte ouverte,

À noter qu'un utilisateur peut ouvrir son coffret si celui-ci est équipé d'une serrure rectangle, sauf s'il doit pour cela le déplomber :



(extrait de la norme NF C 14-100)

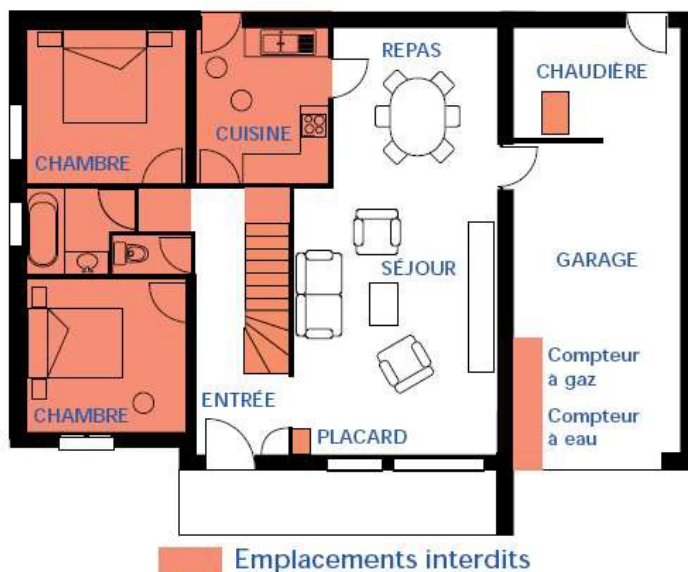
- une photo du Dispositif de Comptage, avec suffisamment de recul pour apprécier la place disponible pour l'Installation du dispositif supplémentaire (a minima 1 m x 1 m en option "injection en totalité"), ainsi que la conformité de l'emplacement.

S'il s'agit d'un projet sans raccordement existant, nous vous demandons une ou **plusieurs photos de l'environnement du projet** (au moins une prise de la voie publique).

Si, au vu des photos, une étude technique complémentaire se révélait nécessaire, nous prendrions alors contact avec le Demandeur pour une visite sur place.

Celle-ci pourra avoir lieu plus particulièrement dans les cas suivants :

- raccordement en immeuble,
- raccordement sur Installation de Consommation existante de puissance souscrite > 36 kVA,
- réseau sur potelets en toiture,
- coffret existant sur poteau,
- emplacement du tableau de comptage intérieur non conforme (à la norme NF C 14-100, voir schéma ci-dessous),
- ou espace insuffisant pour poser l'extension production à côté.



(Extrait de la [fiche SéQuélec n° 19](#) "Mise en œuvre des panneaux de contrôle")

L'acheteur :

Le producteur :



13. Une **attestation de conformité** de l'Installation de Production, visée par **CONSUEL** (le "modèle violet", CERFA 15524, s'il y a un stockage d'énergie associé) devra nous être fourni avant la mise en service.
14. Une **assurance responsabilité civile** dont le Producteur doit être obligatoirement titulaire (voir les Conditions Générales du CAE) couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir lors du fonctionnement de l'Installation de Production (elle doit clairement mentionner la présence d'une Installation de Production raccordée au RPD).
15. Une **Attestation sur l'honneur de l'installateur** pour intégration/intégration simplifiée au bâti.
16. Une **Déclaration de conformité de l'onduleur** à la norme **DIN VDE 0126 1.1/A1 avec réglage VFR 2019**. Le réglage VFR 2019 (découplage à 51,5 Hz) est prescrit par le code européen « RfG » publié le 27 avril 2019. Le réglage VFR 2014 (50,6 Hz) reste accepté dans l'attente de la publication de l'arrêté de mise en œuvre du code « RfG ». A partir de son entrée en vigueur, seul le réglage VFR 2019 sera accepté.
17. Un **règlement financier** pour les demandes déposées à partir du 01/01/2018 selon les dispositions de l'arrêté du 09 mai 2017 : « Pour les installations de puissance crête strictement supérieure à 9 kWc et inférieure ou égale à 36 kWc, un montant de 360 € adressé à l'acheteur obligé. Pour les installations de puissance crête strictement supérieure à 36 kWc et inférieure ou égale à 100kWc, un montant de 1000€ adressé à l'acheteur obligé ».

**Modalités d'envoi :**

Formulaire et documents sont à envoyer conjointement par la poste ou par mail.

Si vous devez envoyer ultérieurement des documents complémentaires, merci de préciser la référence d'affaire SICAE EST si vous en disposez déjà ou les éléments permettant de retrouver votre demande (nom du Demandeur, code postal et commune du Site de production).

L'acheteur :

Le producteur :

## EXEMPLES DE PLANS ATTENDUS

### Plan de situation du terrain

C'est un plan permettant de localiser précisément dans la rue ou le quartier, le terrain concerné par l'Installation.

Exemples : par [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr) sur parcelle construite ou sur parcelles nues



Par [maps.google.fr](http://maps.google.fr) :



par [géoportail.fr](http://geoportail.fr) (ici : topo IGN)



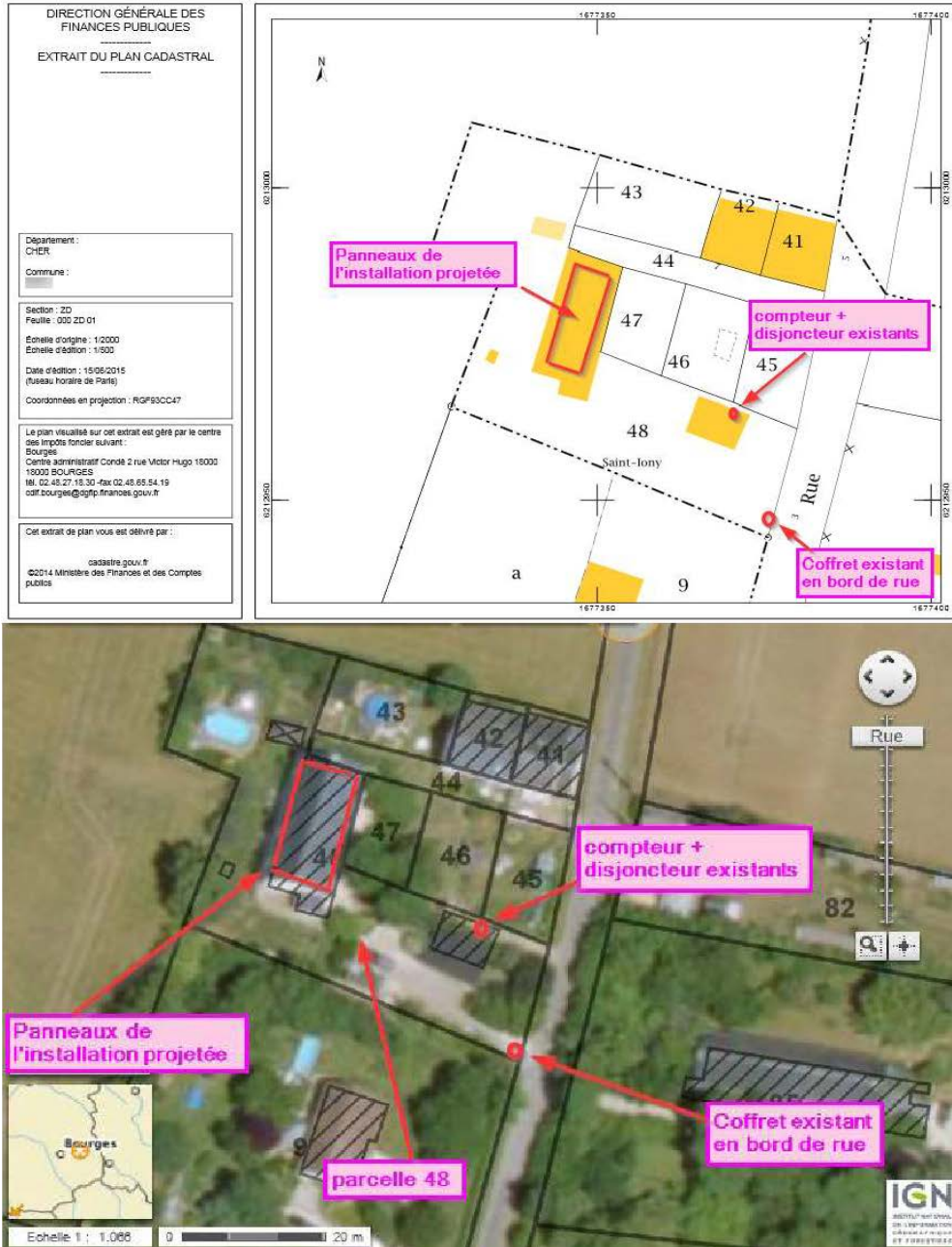
L'acheteur :

Le producteur :

## Plan de masse

C'est un plan qui indique les limites de la ou des parcelles concernées par l'Installation, le bâtiment d'implantation et l'emplacement souhaité du coffret en limite de parcelle(s), ainsi que du compteur de production ; il peut être réalisé à main levée, mais il doit préciser l'échelle ou être coté.

Exemples (par [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr) et [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)) :



ⓘ Nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- l'emplacement définitif du coffret extérieur est conditionné par la proximité du réseau électrique : dans certains cas, il est donc possible que l'emplacement retenu soit différent de votre souhait ; l'emplacement définitif de votre coffret extérieur vous sera précisé dans la Proposition de Raccordement ;
- la longueur d'une liaison privative ne peut dépasser 30 mètres : si besoin, compteurs et disjoncteur seront alors placés en limite de parcelle, à proximité du coffret de branchement.

L'acheteur :

Le producteur :

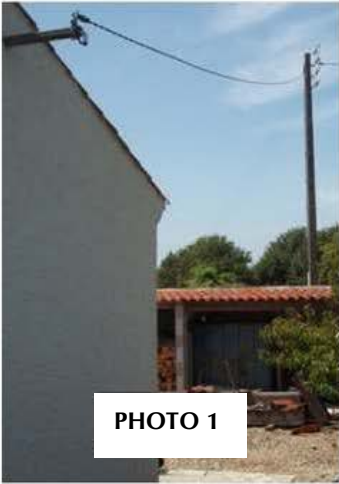


PHOTO 1

Branchement aérien



PHOTO 2

Pénétration du câble de branchement aérien dans le local

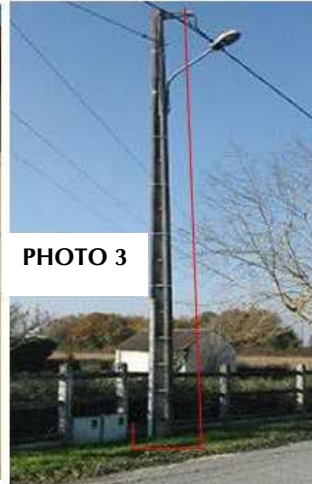


PHOTO 3

Branchement aéro-souterrain (souterrain en partie privée)



PHOTO 4

Largeur 54 cm, coffret ouvert



PHOTO 5

Largeur 35 cm, coffret ouvert



PHOTO 6

Coffret sur poteau, ouvert



PHOTO 7

Largeur 23 cm



PHOTO 8

Compteur extérieur apparent



PHOTO 9

Compteur et disjoncteur dans coffrets extérieurs (généralement dos à dos)



PHOTO 10

Tableau de comptage intérieur, vue avec recul, permettant de valider la conformité de l'emplacement, et la place disponible pour poser le matériel supplémentaire (option Totalité) ou plus encombrant que celui d'origine (option Surplus avec passage en triphasé)



PHOTO 11

L'acheteur :

Le producteur :



**DOCUMENT A**  
**MODELE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE CONFORMITE DU PRODUCTEUR ET DE**  
**L'INSTALLATEUR**

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 6 DE L'ARRETE DU 9 MAI 2017 FIXANT LES CONDITIONS D'ACHAT DE L'ELECTRICITE PRODUITE  
PAR LES INSTALLATIONS IMPLANTEES SUR BATIMENT UTILISANT L'ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE, D'UNE PUISSANCE  
CRETE INSTALLEE INFERIEURE OU EGALE A 100 KILOWATTS

**A renvoyer impérativement à**  
**SICAE EST – Gestionnaire de Contrats**  
**9 avenue du Lac – BP 70159 – 70003 VESOUL CEDEX**

<b>Numéro de contrat : BTA</b>
<b>Nom du producteur :</b>
<b>Adresse de l'installation :</b>
<b>Date d'achèvement de l'installation (soit la date de délivrance du consuel) :</b>

**Attestation sur l'honneur du producteur**

Je soussigné(e) ..... atteste sur l'honneur, en qualité d'exploitant de l'installation photovoltaïque objet du contrat d'achat mentionnée ci-dessus ou de mandataire de ce dernier, qu'en date d'achèvement :

- l'installation est conforme aux éléments définis à l'article 3 de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, (ci-après « l'Arrêté ») et notamment que la puissance Q déclarée au titre du 7° de l'article 3 de l'Arrêté est conforme à la définition de l'annexe 1 et aux règles prévues à l'annexe 3 du présent arrêté;
- l'installation a été réalisée dans le respect des règles d'éligibilité prévues à l'article 8 et à l'annexe 2 de l'Arrêté en correspondance avec le tarif demandé;
- si l'installation est équipée d'un dispositif de stockage de l'électricité, avoir mis en place un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'installation de production

Je m'engage à apporter la preuve de ces informations sur simple demande de l'autorité administrative compétente.

J'indique avoir pris connaissance des sanctions pénales auxquelles m'expose la production d'une attestation faisant état de faits matériellement inexacts et, notamment, de l'article 441-7 du code pénal, aux termes duquel « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

Pour valoir ce que de droit.

Le \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_

Cachet et signature de l'installateur

Cachet et signature du producteur

L'acheteur :

Le producteur :

Numéro de contrat : BTA .....

**Attestation sur l'honneur de l'installateur du système photovoltaïque**

Je soussigné(e) ..... atteste sur l'honneur, en qualité d'installateur du système photovoltaïque objet du présent Contrat d'achat, qu'en date d'achèvement :

- Les ouvrages exécutés pour incorporer l'installation photovoltaïque dans le bâtiment ont été conçus et réalisés de manière à satisfaire l'ensemble des exigences auxquelles ils sont soumis, notamment les règles de conception et de réalisation visées par les normes, des règles professionnelles ou des évaluations techniques (traitant du produit, du dimensionnement de l'ouvrage et de l'exécution des travaux) produites dans le cadre d'une procédure collégiale d'évaluation, ou toutes autres règles équivalentes d'autres pays membres de l'Espace économique européen ;
- Pour les installations de puissance inférieure ou égale à 9 kWc dont la demande complète de raccordement est effectuée après le 30 septembre 2017, et pour toutes les installations dont la demande complète de raccordement est effectuée après le 31 décembre 2017, je dispose d'une qualification ou d'une certification professionnelle pour la réalisation d'installations photovoltaïques qui corresponde au type d'installation réalisée et à la taille du chantier ;
- avoir installé des matériels de caractéristiques suivantes :
  - Panneaux :
    - ..... Marque :
    - ..... Référence :
    - ..... Nom du fabricant
  - Connectique (si différent)
    - Marque : .....
    - Référence : .....
    - Nom du fabricant : .....
  - Boitier (si différent) :
    - Marque : .....
    - Référence : .....
    - Nom du fabricant : .....

Je m'engage à apporter la preuve de ces informations sur simple demande de l'autorité administrative compétente.

J'indique avoir pris connaissance des sanctions pénales auxquelles m'expose la production d'une attestation faisant état de faits matériellement inexacts et, notamment, de l'article 441-7 premièrement du code pénal, aux termes duquel « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

Pour valoir ce que de droit.

Le \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_

Cachet et signature de l'installateur

Cachet et signature du producteur

L'acheteur :

Le producteur :



## AIDE À LA SAISIE DU FORMULAIRE

<sup>1</sup> Conformément à la **loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016**, les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par SICAE EST en sa qualité de responsable de traitement pour la réalisation de votre demande de raccordement ou de votre demande de modification de raccordement.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées aux services internes de SICAE EST et aux prestataires ayant signé un contrat avec SICAE EST pour la réalisation des travaux de raccordement nécessaires au traitement de votre demande.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement pour des motifs légitimes et également votre droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel vous concernant ; vous pouvez exercer vos droits par courrier à l'adresse suivante :

**SICAE EST, 9 Avenue du Lac BP 70159, 70003 VESOUL Cedex**, courrier accompagné de votre nom et prénom, de votre adresse actuelle, de votre référence PDL et de la copie d'une pièce justificative d'identité.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

<sup>2</sup> Préciser le cas échéant la fonction (« Directeur Technique »...).

<sup>3</sup> À choisir entre : ASSOCIATION / EARL / EI / EIRL / EPA / EURL / GAEC / GIE / PROF. LIBERALE / SA / SARL / SARL\_U / SAS / SASU / SCA / SCEA / SCI / SCM / SCOP / SCP / SCS / SEL / SEM / SEP / SIVU / SMC / SNC

<sup>4</sup> ME = Micro-Entreprise, PME = Petite et Moyenne Entreprise, ETI = Entreprise de Taille Intermédiaire, GE = Grande Entreprise.

<sup>5</sup> Le niveau 4 du code NACE est un code à 4 chiffres dont l'arborescence est décrite sur le lien : <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>

<sup>6</sup> Préciser le cas échéant la fonction : « Maire »...

<sup>7</sup> Ce SIRET (associé aux codes service et engagement) permettra de dématérialiser l'envoi de la facture des frais de raccordement

<sup>8</sup> Et produire, en plus du titre de propriété au nom du propriétaire, un contrat de mise à disposition de la toiture signé entre le propriétaire et le Demandeur.

<sup>9</sup> L'autorisation permet d'exprimer la demande de raccordement auprès de SICAE EST et de prendre connaissance des informations relatives à ce raccordement.

<sup>10</sup> Le mandataire agit au nom et pour le compte du Demandeur : il devient l'interlocuteur de SICAE EST jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous : tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre se voir confier des missions supplémentaires, en fonction des cases du mandat cochées.

<sup>11</sup> À préciser si société : donner alors le titre ou la fonction (par exemple : "Directeur", "ingénieur-conseil"...).

<sup>12</sup> C'est ce nom qui sera repris en page de garde du contrat ; par défaut, c'est le nom du Demandeur qui sera utilisé.

<sup>13</sup> À cocher dans le cas d'une Installation partagée (sur un toit ou un terrain commun) ou à raccorder sur un ouvrage de branchement partagé (colonne d'immeuble collectif).

<sup>14</sup> Référence sur 10 chiffres (indépendante du fournisseur) à relever sur la dernière facture de consommation d'électricité ;

<sup>15</sup> Tel qu'il est écrit sur la dernière facture de consommation d'électricité.

<sup>16</sup> En aérien : les conducteurs arrivent en aérien sur le bâtiment desservi ; en aéro-souterrain, le réseau est aérien sur la voie publique mais les conducteurs arrivent en souterrain au bâtiment desservi.

<sup>17</sup> En cas de choix d'injection de la totalité de la production (en cas de choix d'injection du surplus, l'intervention de SICAE EST sur le tableau se limitera a priori à remplacer le compteur, s'il n'est pas encore de type communicant).

<sup>18</sup> Disponible moyennant éventuellement des travaux d'aménagement à la charge du Demandeur (exemple : démontage d'étagère, déplacement de robinet ou conduite, passage d'enduit...).

L'acheteur :

Le producteur :

<sup>19</sup> Sont par exemple autorisés : couloir, séjour/salle à manger, bureau, entrée, garage, chaufferie... et interdits : les locaux humides, mal ventilés ou offrant un accès malaisé (salle de bain, cave, escalier, placard...), ainsi que ceux où la venue inopinée d'un agent du distributeur est susceptible de causer une gêne à l'utilisateur (lieux d'aisance, chambre à coucher...). Se reporter si nécessaire à la norme NF C 14-100 et à la fiche SéQuélec n°19 "Mise en œuvre des panneaux de contrôle", disponible sur [www.sicae-est.com](http://www.sicae-est.com).

<sup>20</sup> Il ne doit pas y avoir de point d'eau (robinet...) à moins de 60 cm, de source de chaleur (chaudière...) à moins de 40 cm ni d'Installation de gaz à moins de 10 cm. Se reporter si nécessaire à la norme NF C 14-100.

<sup>21</sup> Un nouveau branchement spécifique devra alors être réalisé à partir de la voie publique pour le raccordement de l'Installation de Production : le Demandeur sera traité comme un « producteur pur ».

<sup>22</sup> Dans ce dernier cas, ce formulaire vient en complément de celui rempli pour la demande « consommation », et sauf cas particulier à examiner, les données ci-dessous devraient concorder pour les deux raccordements « consommation » et « production ».

<sup>23</sup> En général, dans le cadre de l'aménagement de son installation, le Demandeur réalise ou fait réaliser par un tiers, la tranchée et la mise en place du fourreau dans la partie privative aux conditions techniques définies par SICAE EST dans sa Documentation Technique de Référence. Dans le cas contraire, cette prestation peut être réalisée et facturée par SICAE EST sur la base d'un devis sans application de la réfaction tarifaire. Dans les deux cas, SICAE EST fournit et met en œuvre le câble entre le coffret en limite de parcelle et le panneau de comptage.

<sup>24</sup> Si cette distance est supérieure à 30 mètres, le Point de Livraison (donc le disjoncteur de branchement, ainsi que le compteur) est établi en limite de parcelle, et la réalisation de la liaison entre le Point de Livraison et l'Installation de Production est à la charge du Demandeur.

<sup>25</sup> Cf article D. 314-15 du code de l'énergie et article 1 de l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017

<sup>26</sup> Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 9 mai 2017, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres Installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'Installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'Installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 de cet arrêté.

<sup>27</sup> Conformément au point 8 de l'article 3 de l'arrêté du 9 mai 2017, la liste du (des) numéro(s) de demande(s) de raccordement au Réseau Public de Distribution ainsi que le(s) N° de contrat d'achat sont à fournir pour les Installations entrant dans le calcul de la valeur Q ou faisant référence à l'attestation d'architecte.

Si plus de 4 affaires sont concernées, signalez-les dans les observations du pavé H.

Si vous ne connaissez pas encore un ou plusieurs numéro(s) de demande(s) de raccordement, saisissez "999" et communiquez-nous le(s) numéro(s) définitif(s) dès que vous en aurez connaissance.

<sup>28</sup> La puissance maximale de l'Installation est définie par la réglementation comme « la somme des puissances unitaires installées des machines électrogènes susceptibles de pouvoir fonctionner simultanément ». C'est donc la puissance active du composant le plus faible de la chaîne de production ; dans le cas d'une installation photovoltaïque, il convient d'indiquer la valeur minimale entre puissance-crête totale des panneaux et somme des puissances nominales des onduleurs.

<sup>29</sup> La puissance de raccordement en injection est définie par le Demandeur comme la puissance maximale qu'il souhaite injecter ou pouvoir injecter au Réseau Public de Distribution ; elle ne peut pas dépasser 6 kVA en monophasé.

<sup>30</sup> Les trois valeurs doivent être inférieures ou égales à 12 kVA et le déséquilibre entre deux phases ne peut pas dépasser 6 kVA. SICAE EST rappelle l'intérêt du Demandeur à équilibrer au mieux son Installation triphasée, pour limiter les frais de raccordement et les risques de surtension.

<sup>31</sup> Un "Demandeur sans contrat de consommation" ne peut choisir que l'option "injection en totalité" ; par ailleurs, l'option "vente du surplus" n'est possible que si le Demandeur est aussi le titulaire du contrat de consommation.

L'option de production ne pourra plus être modifiée après la mise en service.

L'acheteur :

Le producteur :



<sup>33</sup> Pour l'éligibilité à l'obligation d'achat photovoltaïque, l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017 impose la mise en place d'un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'Installation de Production. S'il y a présence d'un dispositif de stockage, merci de fournir le schéma unifilaire de l'Installation.

<sup>34</sup> Si c'est un autre type d'onduleur qui est finalement installé, merci d'en aviser SICAE EST (il n'est pas nécessaire de refaire la demande); veuillez également à ce que le dossier transmis à CONSUEL soit à jour.

<sup>35</sup> Une déclaration de conformité du réglage aux exigences « VFR-2019 » sera à récupérer auprès de votre installateur ; elle pourra être demandée au moment de la mise en service.

<sup>36</sup> Le réglage VFR 2019 (découplage à 51,5 Hz) est prescrit par le code européen « RfG » publié le 27 avril 2019. Le réglage VFR 2014 (50,6 Hz) reste accepté dans l'attente de la publication de l'arrêté de mise en œuvre du code « RfG ». A partir de son entrée en vigueur, seul le réglage VFR 2019 sera accepté.

<sup>37</sup> Elle doit être d'un type apte à l'exploitation et devra être vérifiée et réglée par nos soins (prestation payante du catalogue de prestations du Distributeur).

<sup>38</sup> Le code INSEE n'est pas le critère qui sera utilisé directement pour considérer des Installations comme étant groupées. Il apparaît ici car c'est une information à laquelle le Demandeur a accès pour signaler les Installations à examiner par SICAE EST. Lors de cet examen, SICAE EST vérifiera si les Installations sont raccordées ou à raccorder sur le même poste HTA/BT. Dans ce cas et si la somme des puissances des Installations dépasse 100 kVA, la quote-part du S3REnR sera appliquée sur la base de la somme des puissances.

<sup>39</sup> Cette date permet à SICAE EST d'apprécier l'état d'avancement du projet mais peut être incompatible avec nos délais d'étude et de réalisation ou ceux d'autorisations administratives. Si en particulier des travaux sur le domaine public sont nécessaires, SICAE EST engage, pour le compte du Demandeur, les démarches pour l'obtention d'autorisations administratives qui peuvent nécessiter un délai de plusieurs semaines ; s'il y a lieu, une autre date sera fixée en commun.

<sup>40</sup> Le signataire est le Demandeur du raccordement ou le tiers mandaté.

L'acheteur :

Le producteur :